

**Département du Morbihan  
Arrondissement de LORIENT  
MAIRIE D'AURAY (56400)**

**COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU  
15 avril 2026**

**Le mercredi 15 avril 2026 à 19 HEURES 00**, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 08 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Françoise NAËL** Maire.

La séance a été publique.

**Etaient Présents :**

Madame Françoise NAEL, Monsieur Marc BELZ, Madame Guenola QUILLAY, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Christelle LE MIGNANT, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Nathan DONIAS, Monsieur Patrick GUERIN, Madame Isabelle GUIBERT FAICHAUD, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Charles COURTEL, Madame Elodie JAUBERT, Madame Gaëlle LE BRAS-LE SERREC, Monsieur Yonel MADEC, Monsieur Sylvain LE PARC, Madame Laurence PLESSIS, Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Madame Martine MARCHAND, Monsieur Régis GARGASSON, Madame Stéphanie GOUEGOUX-DEMASSARD, Monsieur Thierry LE BOURN, Monsieur Julien BASTIDE, Monsieur Benoît LE ROL, Monsieur Laurence BERNARD, Monsieur Jonathan LE GUENNEC, Madame Martine JOSSELIN-LE PORT (arrivée au bordereau n°3)

**Absents excusés :**

Madame Aurélie QUEIJO (procuration donnée à Monsieur Bertrand VERGNE).  
Madame Charlotte LE CORVAISIER (procuration donnée à Madame Guenola QUILLAY).  
Monsieur Laurent MIGNON (procuration donnée à Monsieur Yonel MADEC).  
Madame Elodie BARATHON (procuration donnée à Madame Martine JOSSELIN-LE PORT).  
Madame Claire MASSON (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE).  
Madame Sophie LEMOINE (procuration donnée à Monsieur Laurence BERNARD).  
Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL).

**Absents sans procuration :**

**Secrétaires de séance : Monsieur Laurent LE CHAPELAIN, Madame Laurence BERNARD**

# COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2026**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame JOSSELIN-LE PORT, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 février 2026.

## **2- DGS - DÉMISSION DE MADAME CHANTAL CLAR - CONSEILLÈRE MUNICIPALE - INSTALLATION DE M. STEPHANE RENAULT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absents n'ayant pas donné procuration :  
Madame JOSSELIN-LE PORT, Madame BARATHON

Le conseil municipal :

- **CONSTATE** l'installation de M. Stéphane RENAULT en qualité de conseiller municipal;

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau tel que annexé ;

## **3- DGS - DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE POUR ACCOMPLIR CERTAINS ACTES DEFINIS A L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **DONNE DÉLÉGATION** au Maire dans les limites et conditions définies ci-dessus ;

- **AUTORISE**, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, son suppléant à exercer les délégations d'attributions définies ci-dessus.

## **4- DGS - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES COMMISSIONS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :  
Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du conseil municipal et des commissions joint en annexe.

## **5- DGS - COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **- CRÉATION DES COMMISSIONS**

### **- ELECTION DES MEMBRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉÉ** les commissions municipales permanentes du conseil municipal et **FIXE** le nombre de membres de chacune de ces commissions comme suit :

- Commission "sécurité" : 10 membres
- Commission "ressources : finances et Ressources Humaines »: 10 membres
- Commission "Ville durable et cadre de vie, circuits courts et approvisionnement local, démocratie locale": 10 membres
- Commission "travaux, aménagement, voirie et patrimoine": 10 membres
- Commission "culture, évènementiel et vie associative": 10 membres
- Commission "politique de la Ville": 10 membres
- Commission "action sociale et cohésion": 10 membres
- Commission "éducation, enfance jeunesse": 10 membres
- Commission "sport": 10 membres
- Commission "urbanisme": 10 membres

- **APPROUVE** la désignation des membres des commissions selon une représentation proportionnelle dans le respect des règles de pluralisme explicitée ci-dessus ;

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des membres ;

- **DÉSIGNE** les membres des commissions selon le tableau en annexe.

## **6- DRH - FORMATION DES ELUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** chaque élu à bénéficier, pour la durée du mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés seront les suivants :

- Administration communale et intercommunale,
- Finances locales et marchés publics,
- Urbanisme et aménagement,

- Développement local,
- Action sociale, jeunesse et vie associative,
- Communication
- Gouvernance et démocratie participative.

- **DIT** que le montant des dépenses liées à la formation des élus sera plafonné à 7 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus pour l'année 2026 et à 10 % pour les exercices 2027 et suivants.

- **DIT** que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense seront inscrits au budget primitif de chaque exercice, compte 65315.

- **INSTITUE** un débat annuel sur ce thème au vu du tableau récapitulatif des formations suivies annexé au compte administratif.

## **7- DRH - INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

**DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués est fixé dans la limite de l'enveloppe et de la façon suivante :

- Maire : 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Adjoints : 17,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Conseillers délégués : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

**PRÉCISE** que l'indemnité de fonction des élus, fixée en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, est versée mensuellement ;

**DIT** que les dépenses correspondantes sont inscrites au compte 6531 du budget de la commune.

## **8- DRH - INDEMNITES DES ELUS - MAJORATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

**DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue pour les communes qui, au cours d'au moins trois des exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) prévue aux articles L 2334-15 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

**DÉCIDE** d'appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 15 % pour les communes sièges du bureau centralisateur de canton ou qui avaient la qualité de chef-lieu de canton ;

**DÉCIDE** de ne pas appliquer la majoration d'indemnités prévue à hauteur de 25 % pour les communes classées stations de tourisme ;

**DÉFINIT** les taux des indemnités mensuelles de fonction avec majorations de la façon suivante :

- Pour le Maire :
  - 50 % de l'indice brut terminal au titre des indemnités de fonction ;
  - 6,4 % de majoration au titre de la DSU ;
  - 5 % de majoration au titre du bureau centralisateur de canton.
- Pour les adjoints :
  - 17,3 % de l'indice brut terminal au titre des indemnités de fonction ;
  - 6,8 % de majoration au titre de la DSU ;
  - 2 % de majoration au titre du bureau centralisateur de canton.
- Pour les conseillers délégués :
  - 17 % de l'indice brut terminal au titre des indemnités de fonction.

**PRÉCISE** que les indemnités de fonction, fixées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, sont versées mensuellement ;

**DIT** que les dépenses correspondantes seront inscrites au compte 6531 du budget de la commune.

## **9- DGS - DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Joël BOSCHER en qualité de référent déontologue des élus de la ville d'Auray, jusqu'à l'expiration du mandat municipal 2026-2032,.

- **PRÉCISE** que Monsieur Joël BOSCHER assurera cette mission pour la durée du mandat du conseil municipal,

- **FIXE** l'indemnité de Monsieur Joël BOSCHER à hauteur de 70€ par dossier, brut, sous la forme de vacation,

- **PRÉCISE** qu'il bénéficiera d'un remboursement de ses frais de transport et d'hébergement, dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale,
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au budget.

#### **10- DGS - AQTA - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE POUR LA SPL AURAY CARNAC QUIBERON TOURISME - ASSEMBLEE SPECIALE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions:

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation de la représentante,
- **DÉSIGNE** en qualité de délégué de la Commune au sein de l'assemblée spéciale Mme Françoise NAEL,
- **AUTORISE** ce délégué ainsi désigné à l'assemblée spéciale à accepter toutes les fonctions, dans le cadre de cette représentation, qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL Auray Carnac Quiberon Tourisme (présidence de l'assemblée spéciale, représentant commun de l'assemblée spéciale au conseil d'administration, présidence ou vice-présidence du Conseil d'administration, membre titulaire ou suppléant et présidence ou vice-présidence de comités d'études ou de commissions, etc.),
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant de la Commune à l'assemblée générale des actionnaires de la société publique locale Auray Carnac Quiberon Tourisme, Mme Françoise NAEL,
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **11- DGS - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSOCIATION « OFS AQTA » - ORGANISME DE FONCIER SOLIDAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** un représentant de la commune, membre du collège « Communes » de l'OFS AQTA: Mme Guénola QUILLAY;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

## **12- DGS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE AQTA ENERGIES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la désignation d'un délégué au sein de l'assemblée spéciale de la SPL et d'un représentant de la Ville d'Auray au sein de l'Assemblée Générale,
- **DÉSIGNE** M. Jean-Yves MAHEO en tant que délégué au sein de l'assemblée spéciale de la SPL et au sein de l'Assemblée Générale,
- **AUTORISE** le délégué ainsi désigné à l'assemblée spéciale à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées au sein de la SPL,
- **AUTORISE** la désignation d'un représentant à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL.

## **13- DGS - DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE A L'ASSOCIATION PAYSAGES DES MEGALITHES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,
- **DÉSIGNE** Jean-Yves MAHEO en tant que représentant de la Ville au sein de l'association Paysages de Mégalithes de Carnac et du Sud Morbihan.

## **14- DGS - PARC NATUREL REGIONAL DU GOLFE DU MORBIHAN - ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS (UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET UN DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT) AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le vote à main levée

- **PROCÈDE** à la désignation à la majorité absolue de deux délégués, un titulaire et un suppléant, qui siègeront au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan.

Sont élus :

- titulaire : Bertrand VERGNE
- suppléant : Sylvain LE PARC

#### **15- DGS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA COMPAGNIE DES PORTS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Yonel MADEC comme représentant à l'Assemblée spéciale et à l'Assemblée générale de la société publique locale « Compagnie des Ports du Morbihan » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.

- **DÉSIGNE** Jean-Charles KERLAU comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'Assemblée générale.

#### **16- DGS - COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE STRATEGIQUE DU PORT DE SAINT GOUSTAN**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants,

- **DÉSIGNE** les représentants de la Ville au sein du Comité Stratégique du Port de Saint- Goustan comme suit :

Yonel MADEC, M. Jean-Charles KERLAU, Bertrand VERGNE et Claire MASSON.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **17- DGS - CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DEPARTEMENTAL DE SAINT-GOUSTAN**

##### **- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** les représentants du conseil municipal au sein du conseil Portuaire :
  - Titulaire : Mme Françoise NAEL
  - Suppléant : M. Yonel MADEC

**18- DGS - RESEAU DES ELUS REFERENTS SECURITE ROUTIERE -  
DESIGNATION D'UN REFERENT TITULAIRE ET D'UN REFERENT SUPPLEANT**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée ;
- **DÉSIGNE** Charles COURTEL en qualité de référent titulaire et Nathan DONIAS en qualité de référent suppléant au sein du réseau des élus référents sécurité routière (ERSR).

**19- DGS - SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE (SIVU) POUR LE  
CENTRE DE SECOURS D'AURAY - ELECTION DE DEUX DÉLÉGUÉS TITULAIRES  
AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des délégués,
- **PROCÈDE** à la désignation de deux délégués qui siégeront au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le centre de secours d'Auray.
- **ÉLIT**: Mme Françoise NAEL et M.Charles COURTEL.

**20- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (C.C.A.S.)**

- **FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS**
- **DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS ÉLUS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **FIXE** à 8 (huit) le nombre des membres élus et à 8 (huit) le nombre des membres nommés devant siéger au conseil d'administration du C.C.A.S. ;
- **ÉLIT**, au scrutin secret, les 8 (huit) membres élus en son sein selon les modalités précisées ci-dessus.

- Nathan DONIAS
- Christelle LE MIGNANT
- Martine MARCHAND
- Martine JOSSELIN - LE PORT
- Stéphanie GOUÉGOUX - DEMASSARD
  - Jean-Charles KERLAU
- Monsieur Jonathan LE GUENNEC
  - Monsieur Julien BASTIDE

### **21- DGS - CORRESPONDANT DEFENSE MEMOIRE - DÉSIGNATION**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant ;
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Charles KERLAU en qualité de « Correspondant Défense ».

### **22- DGS - CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE - ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du représentant ;
- **DÉSIGNE** Madame Françoise NAEL, Maire, en qualité de représentant du conseil municipal au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bretagne Atlantique.

### **23- DGS - ELECTIONS DE 5 DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES CONSEILS D'ECOLLES - ECOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des 5 représentants;

- **ÉLIT** Madame Charlotte LE CORVAISIER pour siéger au sein des conseils d'écoles suivants :

- école primaire des Rives du Loch
- école maternelle Les Rives du Loch - Saint Goustan
- école élémentaire Eric Tabarly
- école maternelle Eric Tabarly
- école primaire Joseph Rollo

**24- DGS - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES  
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE DU 1ER DEGRE - O.G.E.C. ÉCOLE  
PRIVÉE "GABRIEL DESHAYES", O.G.E.C. ÉCOLE "SAINTE THÉRÈSE" ET A.E.P  
"DIWAN"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des trois représentants ;

- **ÉLIT** Madame Charlotte LE CORVAISIER pour siéger au sein de  
- l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) « Gabriel  
DESHAYES »,  
- l'OGEC « Sainte-Thérèse »  
- l'AEP (Association d'Education Populaire) « DIWAN ».

**25- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PUBLIC LE VERGER -  
ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;

- **ÉLIT** les représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du collège Le Verger.
- Mme Charlotte LE CORVAISIER (titulaire),
  - M. Régis GARGASSON (suppléant).

**26- DGS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE PUBLIC BENJAMIN FRANKLIN - ELECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants ;

- **ÉLIT** deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein du Conseil d' Administration du lycée public Benjamin Franklin comme suit :

| Titulaires                  | Suppléants                   |
|-----------------------------|------------------------------|
| Mme Charlotte LE CORVAISIER | M. Régis GARGASSON           |
| M. Nathan DONIAS            | Mme Martine JOSSELIN-LE PORT |

**27- DGS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE SOCIAL « LA CABANATOUS »**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** comme représentants de la ville au sein du conseil d'administration du centre social « La Cabanatous » :

- représentant titulaire : M. Nathan DONIAS

- représentant suppléant : M. Charles COURTEL

**28- DGS - MORBIHAN HABITAT - ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation du délégué ;
- **DÉSIGNE** M. Marc BELZ pour siéger au sein de l'assemblée spéciale de la SEM;
- **AUTORISE** M. Marc BELZ à assurer, le cas échéant, la fonction d'administrateur désigné par l'assemblée spéciale et de représenter la commune d'Auray au sein des assemblées générales.

### **29- DGS - MORBIHAN ENERGIES - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS TITULAIRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL,  
Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des délégués,
- **DÉSIGNE** M. Jean-Yves MAHEO et de M. Jean-Charles KERLAU, délégués titulaires pour siéger au sein du syndicat Morbihan Energies.

### **30- DGS - COMITE CONSULTATIF PARITAIRE DES HALLES ET MARCHES - COMPOSITION DU COMITE - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée pour la désignation des représentants
- **CONFIRME** la composition du CCPHM à savoir
  - 8 délégués du conseil municipal parmi lesquels Madame le Maire désignera, par arrêté, le président du comité ;
  - 8 délégués des professionnels (6 représentants des commerçants non-sédentaires de plein air – 1 représentant des commerçants exerçant leur activité sous les halles – 1 représentant des commerçants non-sédentaires du marché bio du jeudi).
- **DÉSIGNE** les délégués suivants du conseil municipal au sein du comité consultatif paritaire des halles et marchés :
  - Patrick GUERIN,

- Sylvain LE PARC,
- Yonel MADEC,
- Jean-Yves MAHEO,
- Charles COURTEL,
- Martine JOSSELIN - LE PORT,
- Laurent LE CHAPELAIN,
- Benoît LE ROL

### **31- DGS - CNAS - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

7 abstentions :

Madame MASSON, Monsieur BASTIDE, Madame LEMOINE, Monsieur LE ROL, Monsieur BERNARD, Monsieur LE GUENNEC, Monsieur RENAULT

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

### **32- DGS - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS LOCALES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉÉ** la commission consultative des services publics locaux permanente de la ville d'Auray,

- **FIXE** le nombre de membres issus du conseil municipal à 6 titulaires et 6 suppléants,

- **APPROUVE** le principe du vote à main levée,

- **DÉSIGNE** les représentants du conseil municipal suivants :

| <b>Titulaires</b>         | <b>Suppléants</b>     |
|---------------------------|-----------------------|
| Bertrand BERGNE           | Jean-Yves MAHEO       |
| Marc BELZ                 | Sylvain LE PARC       |
| Isabelle GUIBERT FAICHAUD | Laurent MIGNON        |
| Yonel MADEC               | Christelle LE MIGNANT |
| Guénola QUILLAY           | Jean-Charles KERLAU   |
| Claire MASSON             | Laurence BERNARD      |

- **DÉSIGNE** les associations locales suivantes :

- Confédération Syndicale des familles du Pays d'Auray

- UFC Que Choisir
- Eau et Rivières de Bretagne
- Bretagne Vivante
- Association des usagers de l'eau du Morbihan

- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

### **33- DF - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2026 (RBF)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le règlement budgétaire et financier de la Ville d'Auray pour la durée du mandat municipal.

- **AUTORISE** la diffusion du présent guide au sein de la collectivité.

### **34- DF - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),  
Madame Françoise NAEL ne participe pas au vote.

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le Compte Financier Unique 2025 du Budget Ville

- **PREND ACTE** de la note environnementale annexée ;

- **PREND ACTE** de la note de synthèse financière annexée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

### **35- DF - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE À DISPOSITION DU GUIDE PRATIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE D'AURAY**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du guide pratique de la commande publique.

### **36- DF - TRAVAUX DE RÉNOVATION ET EXTENSION DU CENTRE CULTUREL ATHÉNA - LOT 4 "ÉTANCHÉITÉ - COUVERTURE" - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** le lot 4 « Étanchéité – Couverture » à la société PACHET Couverture – 44000 Nantes pour un montant total de 290 939,97 € HT (offre de base : 285 679,38 € HT + PSE « Fourniture et pose d'une étanchéité des murs enterrés » : 5 260,59 € HT)

- **APPROUVE** le nouveau montant des marchés de travaux pour un montant total de 2 612 457,28 € HT.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le **lot 4 « Étanchéité – Couverture »** pour un montant total de 290 939,97 € HT et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

### **37- DF - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) PERMANENTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le vote à main levée,

- **CRÉÉ** une Commission d'Appel d'Offres, à titre permanent, pour la durée du mandat ;

- **PROCEDE** à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres, les conseillers municipaux suivants :

Président : Madame le Maire, de droit

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Guénola Quillay           | Martine Le Port           |
| Jean-Yves Mahéo           | Gaëlle Le Bras            |
| Bertrand Vergne           | Christelle Le Mignant     |
| Jean-Charles Kerlau       | Charlotte Le Corvaisier   |
| Stéphane Renault          | Claire Masson             |

### **38- DF - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) PERMANENTE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le vote à main levée,

- **CRÉÉ** une commission de délégation de service public, à titre permanent, pour la durée du mandat ;

- **PROCEDE** à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants pour siéger à la commission de délégation de service public.

Sont élus membres de la commission de délégation de service public, les conseillers

municipaux suivants :

Président : Madame le Maire, de droit

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| Guénola Quillay           | Martine Le Port           |
| Jean-Yves Mahéo           | Gaëlle Le Bras            |
| Bertrand Vergne           | Christelle Le Mignant     |
| Jean-Charles Kerlau       | Charlotte Le Corvaisier   |
| Claire Masson             | Stéphane Renault          |

**39- DF - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ADOpte** le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public annexé.

**40- DF - CRÉATION D'UNE COMMISSION MAPA ET DÉSIGNATION DE SES MEMBRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉÉ** une commission MAPA, pour la durée du mandat,

- **DÉCIDE** que la commission MAPA sera consultée pour :

- les marchés et les accords-cadres dont les montants sont compris entre 60 000 € HT et le seuil des procédures formalisées en fournitures courantes et services,
- les marchés et les accords-cadres dont les montants sont compris entre 100 000 € HT et le seuil des procédures formalisées en travaux.

- **PRÉCISE** que la commission MAPA sera présidée par le maire ou son représentant,

- **DESIGNE** les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres élus par délibération n°37 du 15 avril 2026, membres de la commission MAPA, à savoir :

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
|---------------------------|---------------------------|
| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b> |
| Guénola Quillay           | Martine Le Port           |
| Jean-Yves Mahéo           | Gaëlle Le Bras            |
| Bertrand Vergne           | Christelle Le Mignant     |
| Jean-Charles Kerlau       | Charlotte Le Corvaisier   |

#### **41- DF - APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION MAPA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **ADOPTE** le règlement intérieur de la Commission MAPA annexé.

#### **42- DF - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **CRÉÉ** un groupement de commandes permanent entre la Ville d'Auray et le CCAS de la Ville d'Auray, selon les conditions fixées dans la convention constitutive,
- **DÉSIGNE** la Ville d'Auray comme coordonnateur du groupement de commandes permanent,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes permanent ci-annexée.

#### **43- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

#### **44- DF - MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT DES VOIRIES, ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES - ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure pour la réalisation des travaux d'entretien et de renouvellement des voiries, espaces publics et réseaux d'eaux pluviales ainsi que les marchés tels qu'il auront été attribués conformément au classement opéré par la Commission MAPA, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

#### **45- DRH - RECOURS A DES VACATAIRES POUR LES MISSIONS DE SOUTIEN SCOLAIRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le recours aux vacataires pour assurer des missions de soutien scolaire au bénéfice des enfants de la commune ;

- **FIXE** le montant de la vacation à 15,32 € brut par heure ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget primitif 2026 ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A 22h00 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.